



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Phoques

Question écrite n° 1760

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, sur l'action de coopération que notre pays compte mener pour sauver les phoques de la mer du Nord. L'épidémie qui sevit en mer du Nord, sur les rivages de la Scandinavie, est devenue une catastrophe écologique de dimension européenne. La mort par épidémie bactériologique marine de plusieurs milliers de phoques ne peut laisser indifférents tous ceux qui sont en France attentifs à la protection de la nature, et plus particulièrement, de la faune marine en Europe. Il lui demande donc quelles sont les mesures prises notamment au niveau d'une collaboration européenne pour sauver cette faune marine d'un désastre sans précédent.

Texte de la réponse

Reponse. - Une mortalité anormale a été enregistrée, ce printemps 1988, en mer Baltique et en mer du Nord, sur des populations danoises et allemandes de phoques veau marin. Par la suite, des cas ont été relatés chez le phoque gris et le phoque marbre. L'allure épidémique du phénomène a inquiété les responsables des pays concernés. Une réunion de travail réunissant des spécialistes allemands, danois, hollandais et un Français (François Moutou, docteur vétérinaire, service épidémiologie, Laboratoire central de recherches vétérinaires de Maisons-Alfort) s'est tenue à Kiel (République fédérale d'Allemagne) à l'initiative du ministère de l'environnement du Schleswig-Holstein. De plus, à l'initiative du ministère fédéral allemand de l'environnement, un colloque scientifique international portant sur « la disparition des phoques et la prolifération des algues toxiques en mer du Nord et Baltique » s'est tenu à Bonn, les 23 et 24 juin 1988. M Maestrini, directeur du Centre de recherche en écologie et aquaculture de l'Houmeau (Charente-Maritime), chargé d'une mission exploratoire sur « les efflorescences algales et mortalités de poissons en mer du Nord » au mois de mai-juin 1988, par les ministères de l'environnement et de la mer, représentait le secrétariat d'Etat chargé de l'environnement à Bonn. D'après les conclusions de ces deux réunions, il semblerait qu'il n'y ait pas de liens directs entre la prolifération algale et la mortalité des phoques. Dès le début de la maladie, des recherches concernant son étiologie ont été entreprises dans différents centres européens et son allure épizootologique les a orientées vers une cause infectieuse (virus apparentée à celui de la maladie de Carre). À l'heure actuelle, il n'existe pas de collaboration européenne institutionnelle pour sauver cette faune. Cependant, des contacts entre chercheurs européens sont en place. Des travaux communs sont réalisés comme, par exemple, l'article en cours de publication par les Annales de recherches vétérinaires (revue scientifique belge) : « la Maladie des phoques en Europe » rédigé par des Hollandais, Belges et Français. Par ailleurs, des comparaisons de résultats de recherche sont prévus, notamment ceux concernant les tests de vaccin inactif anti-Carre effectués à Pieterburen et les tests de vaccin aviaire anti-Carre (seulement atténué) réalisés à Maisons-Alfort. Parallèlement, l'action directe des polluants sur les systèmes immunitaires des animaux marins est à l'étude pour apprécier l'importance de ces produits sur le développement, la gravité et l'extension de la maladie.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) • ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1760

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2387